

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 31/6° L portant autorisation de virements de crédits du Budget du Service local, exercice 1963

n° 31/6° L

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication  
22 février 1964Numéro JO  
n° 3 du 01/04/1964Date du numéro  
1 avril 1964

### VISAS

L'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu l'arrêté n9 14 du 9 janvier 1963 rendant exécutoire la délibération n°. 392 du 7 janvier 1963 de l'Assemblée Territoriale portant adoption du budget du service local pour l'exercice 1963 : Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 31 janvier 1964, A adopté dans sa séance du 22 février 1964 :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont autorisés au Budget du Service local pour l'exercice 1963, les virements de crédits de chapitre à chapitre ci-après : Des chapitres : 15-8-2 — Fontaines publiques.....1.230.000 94-3-4 — Entretien et réparations logements bâtiments administratifs (restauration) Arta.....600.000 24-4-1 — Constructions bâtiments.....1.045.000 26-2-3 — Ecole Islamique.....450.000 28-3 — Acquisition immeubles.....178.000 Aux chapitres : 13-2 — Matériel enseignement.....450.000 28-2-1 — Construction bâtiments et logements.....600.000 28-4-1 — 1 camionnette Estafette Renault.....410.000 3 R4 camionnettes Renault.....743.000 28-4-2 \_ Complément achat d'une pelle chargeuse SOMCA.....1.300.000

**Le Président de l'Assemblée Territoriale, A.V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, OMAR MOHAMED KAMIL.**